

Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 8 – Décembre 2013

Le Bureau de l'Union Métaux Normandie, réuni le 5 décembre 2013, a modifié le calendrier 2014 communiqué précédemment : il a notamment été décidé de reporter l'Assemblée Générale de mi-mandat au **18 septembre 2014**. *Le Mét@llo Normand* récapitule le calendrier 2014 en page 9.

Vous y verrez apparaître une « journée des sections de l'automobile » **le 5 mars 2014** à Villers/mer, dans la continuité des rencontres de 2011 et 2012 sur la filière automobile. Cette prochaine réunion mettra l'accent sur la question des négociations sur la compétitivité ou le maintien de l'emploi. Les responsables de syndicats et militants qui voudraient venir alors qu'ils ne font pas partie du secteur auto sont les bienvenus.

L'UmN a également un rendez-vous avec ses syndicats **le 20 février 2014** pour une préparation collective du congrès confédéral ; la journée sera consacrée à des travaux de groupes sur le rapport d'orientation. L'objectif de l'UmN est d'alimenter la dynamique de débat au sein des syndicats en vue d'éventuels amendements, dont les syndicats sont totalement maîtres. (Il n'y aura pas de participation fédérale à cette journée).

Le Mét@llo Normand revient sur l'actualité régionale des équipes CFDT avec un article sur une grève d'une semaine chez LISI et une victoire au tribunal sur la discrimination syndicale chez CLEMESSY. Vous trouverez également dans *Le Mét@llo Normand* quelques images de la Journée Fédérale « Vie et santé au travail » 2013, un article d'actualité sur les salariés étrangers détachés et un retour vers le passé avec les commémorations de la fermeture de la SMN à Caen il y a 20 ans.

L'Union Métaux Normandie souhaite à chacun de vous de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour l'UmN
Cécile Maire
Secrétaire Générale

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique.

Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr

Le Mét@llo Normand est actuellement diffusé aux militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération.

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr en informant votre syndicat.

***Pour cause de faible utilisation et par souci d'économies, la ligne fax de l'UmN n'est plus en service depuis la rentrée 2013.
Merci d'utiliser le mail ou la poste.***

Une semaine de grève chez Lisi à Hérouville-Saint-Clair (Calvados)

Le personnel de Lisi en grève, à Hérouville-Saint-Clair



Le personnel de Lisi est en grève depuis jeudi, à Hérouville-Saint-Clair.

Depuis jeudi, le personnel de l'usine Lisi medical orthopedics (270 salariés, prothèses de hanche) est en grève, à Hérouville-Saint-Clair. « Environ 90 % du personnel a arrêté le travail », indique la CFDT. Le mouvement a lieu en intersyndicale avec la CGT.

Les revendications portent sur deux points. D'une part, les conditions de travail « dégradées depuis un an », décrit un représentant du

personnel.

D'autre part, la grève a trait à six suppressions de postes. Parmi les personnes notifiées, « l'une a un enfant à charge. Pour lui laisser sa place, sa collègue, à un an de la retraite, propose de partir en départ volontaire. Pour l'instant, la direction refuse. » Les salariés ont voté la poursuite du mouvement ce week-end. Nous n'avons pas réussi à joindre la direction, hier après-midi.

Samedi 26
Dimanche 27 octobre 2013

A l'issue d'une semaine de grève, où pour la première fois les salariés des bureaux se sont mobilisés, les syndicats ont obtenus :

- *La mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi de l'expertise concernant les risques psychosociaux*
- *La mise en place d'un plan d'action suite aux recommandations de l'ARACT*
- *La mise en place du droit d'expression en conformité avec le code du travail*
- *Une prime supra-légale pour les salariés licenciés économiques de 15000€ ou 6 mois de salaire*
- *L'étalement du non-paiement des jours de grève*

La CFDT est largement majoritaire chez Lisi.

Ouest-France
Mercredi 30 octobre 2013

Chez Lisi, les salariés en grève jour et nuit

À Hérouville, l'usine Lisi s'est mise en grève jeudi pour les conditions de travail et contre des suppressions de postes.



Les salariés de Lisi à Hérouville-Saint-Clair se sont mis en grève jeudi dernier.

Le piquet a été installé jeudi dernier. Les salariés s'y sont relayés jour et nuit. Hier mardi, la grève se poursuivait à l'usine Lisi, à Hérouville-Saint-Clair. Le site emploie 270 personnes, qui fabriquent des prothèses de hanche et instrumentations associées. Les revendications portent sur les conditions de travail et ont aussi trait à six suppressions de postes, notamment les indemnités de départ.

La quasi-totalité des salariés ont suivi le mouvement et bloqué le site. « Les collègues se sont tous sentis concernés et mobilisés », décrit Jean-Marc Bleux (CFDT) et Arnette Ternet (CGT). Qui soulignent « une grande solidarité, une grande motivation » au sein du personnel. Outre la production, « c'est la première fois qu'autant de personnes se mobilisent dans les bureaux ». Ils rebondissent : « Tout le monde en a un peu marre que les conditions de travail se dégradent. »

Auparavant intégré au groupe américain Stryker, le site a été cédé à Lisi Medical il y a trois ans. « Nous nous

sommes engagés dans un plan de réorganisation, il y a plusieurs mois. Nous sommes dans la sous-traitance et devons être le plus compétitifs possibles », explique Sébastien Fontaine, directeur du site. Groupe français, Lisi emploie 450 salariés dans sa branche médicale et 8 900 en tout. Spécialisé en aéronautique et automobile, il compte 40 usines dans le monde.

Hier, les négociations ont continué entre représentants du personnel et direction. « On a eu des discussions intelligentes, observe Sébastien Fontaine. Chacun a conscience qu'il faut trouver un équilibre et a fait des concessions. On a progressé sur l'ensemble des points. » Un « travail de fond » sur les conditions et le dialogue social a notamment été décidé.

Avancées dont les représentants du personnel rendaient compte au personnel, hier soir. Une nouvelle rencontre avec la direction était prévue, en vue d'un accord.

Virginie JAMIN.

Clemessy à Bihorel (Seine Maritime) : La reconnaissance d'une discrimination entre organisations syndicales

En juin 2013, la section CFDT de Clemessy Bihorel a saisi la justice pour faire valoir ses droits concernant l'accès à un local syndical.

Dans les établissements de plus de 200 salariés, la direction doit mettre à disposition des organisations syndicales un local syndical distinct du local CE. En l'absence d'accord plus favorable entre direction et organisations syndicales, le local syndical est partagé.

L'établissement Clémessy Bihorel compte 260 salariés.

Dans le cas présent, alors que d'anciens adhérents CFDT venaient de créer une section UNSA, la direction a attribué à l'UNSA un local auquel la CFDT n'avait pas accès. Pour tout dire, la CFDT de cet établissement, forte de 124 adhérents (près de 50% de l'effectif), n'avait accès à aucun local syndical.

Certains ont considéré que le local CFDT se confondait avec ... le bureau de son délégué syndical !

Le 12 novembre 2013, le Tribunal de Grande Instance de Rouen a tranché en référé, en faveur de la CFDT.

Le Juge considère que le fait pour l'employeur de créer ou d'installer un local syndical attribué à un seul syndicat ou à une seule section syndicale constitue une infraction à son obligation de neutralité, d'impartialité et d'égalité de traitement des organisations syndicales, trouble manifestement illicite aux dispositions d'ordre public du Code du Travail.

Dès lors :

- Le local attribué à l'usage de la section syndicale UNSA est un local syndical commun au sens de l'article L 2141-7 du Code du Travail,
- CLEMESSY doit mettre ce local syndical et ses aménagements à la disposition des OS représentatives de BIHOREL, dont le syndicat CFDT CLEMESSY et ce notamment par la remise d'un jeu de clé permettant l'accès audit local.
- Le Juge assortit cette obligation d'une astreinte journalière de 200 € à l'expiration d'un délai de 20 jours à compter de la signification de la présente décision.
- CLEMESSY est condamnée à verser au Syndicat CFDT de la Métallurgie Rouen / Elbeuf/ Dieppe une indemnité de 1 200 € en application de l'article 700 du Code de procédure civile.

Une direction n'a pas le droit de privilégier une organisation syndicale par rapport à une autre en lui donnant plus de moyens.

Cette évidence a parfois besoin d'être rappelée par un juge aux directions d'entreprises !

« La SMN 20 ans après » : la CFDT contribue au débat sur la sidérurgie

Il y a tout juste 20 ans, la SMN fermait à Colombelles. Plusieurs évènements ont lieu dans l'agglomération caennaise en cette fin d'année, autour de la commémoration de cette fermeture.

Le 8 novembre 2013, un débat était organisé dans la salle de la Renaissance par l'association « Vivre ensemble au plateau », sur le thème « quel avenir pour la sidérurgie en France ? ».

Alain Larose, en tant que secrétaire national de CFDT Métallurgie en charge de la sidérurgie, a été invité pour une contribution au débat. Il a expliqué que la sidérurgie emploie encore aujourd'hui 30000 personnes en France, dont deux hauts-fourneaux à Fos/mer et Dunkerque, que la demande d'acier ne faiblit pas et qu'il y a encore une place pour une production française.

Le débat de cette soirée a beaucoup porté sur l'explication de la fermeture (de la décision à la mise en œuvre) et l'avenir du site de Colombelles. On peut regretter en ce sens que les syndicalistes présents et actifs en 1993 n'aient pas été davantage associés aux diverses initiatives.

Alain Larose a rappelé qu'au moment de la fermeture de la SMN en 1993, la CFDT était largement majoritaire : la CFDT s'est battue pendant des années pour le maintien des emplois, puis s'est investie sans compter dans le suivi des reclassements du personnel jusqu'aux années 2000. Il n'y a eu aucun licenciement sec ; les salariés et militants CFDT se sont reclassés majoritairement dans les entreprises du bassin de Caen. En cela, malgré le traumatisme de la fermeture, Alain a souligné un travail syndical exemplaire.

Les travailleurs détachés en Europe : la CFDT prend la parole

Pas un jour au cours des dernières semaines où l'on n'entende parler dans les médias des travailleurs étrangers détachés. Il s'agit de travailleurs d'Europe de l'Est (principalement polonais, roumains, bulgares et lituaniens) résidant temporairement en France du fait d'un emploi : **leur salaire minimal est celui de la France, tandis que les cotisations sociales sont payées dans leur pays d'origine.**

L'application de la directive européenne qui permet de réaliser ce montage a été débattue par le Conseil de l'Union européenne des ministres du Travail, pour **abouti le 9 décembre 2013 à un compromis.** Le compromis apporte des avancées sur deux points importants :

- **les moyens de contrôle** qu'un pays peut mettre en œuvre ;
- **la responsabilisation des donneurs d'ordre** dans les chaînes de sous-traitance.

Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), la CFDT revendique des mesures pour mettre fin aux abus constatés sur les conditions de travail, sur les salaires des travailleurs détachés et à la concurrence sociale que cela provoque.

La CFDT souhaite que la nouvelle étape qui s'ouvre permette **d'améliorer les moyens de lutte contre les abus.** Elle continuera à faire pression pour qu'un texte soit adopté, qu'il permette la défense effective des droits des travailleurs détachés, de mettre un terme à une concurrence reposant sur le moins disant social.

La CFDT ne cautionnera jamais un discours hostile aux étrangers et favorable à la fermeture des frontières et au repli national. Dans le cadre de la liberté de circulation des travailleurs, la CFDT se bat pour **un socle social européen** (incluant le salaire minimal). La CFDT se bat également pour que **la protection sociale de ces travailleurs soit effective, que leur salaire corresponde à leur niveau de qualification** (il n'est pas normal qu'un soudeur travaille au SMIC en France aujourd'hui).

Bien sûr, notre champ d'action syndicale porte aussi sur la **défense de l'emploi des jeunes**, la **transmission durable des compétences de la métallurgie**, afin que perdure nos activités sur les territoires.

En Normandie, les militants de l'interprofessionnel du Cotentin connaissent ces difficultés depuis longtemps sur le chantier de l'EPR à Flamanville. Ils sont intervenus récemment sur le cas des Constructions Mécaniques de Normandie (CMN) : vous pouvez visionner le reportage.

<http://www.lcp.fr/emissions/europe-hebdo/vod/153899-les-travailleurs-detaches-en-europe>

(partie sur Cherbourg à partir de 11 min 25", intervention de Bernard Pivain à partir de 14 min 10" et 24 min 13")

Journée Fédérale Vie et Santé au Travail à Corneville-sur-Risle (Eure)

La Journée Fédérale 2013 sur le thème « Vie et Santé au Travail » a eu lieu le 27 novembre 2013 près de Pont-Audemer. La FGMM a présenté les avancées récentes sur la reconnaissance des pénibilités et l'accord national interprofessionnel signé en juin 2013 sur la Qualité de Vie au Travail. L'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) Haute-Normandie est intervenue sur les espaces de discussion et le dialogue social dans l'entreprise.



Odile Denis (FGMM), Cécile Maire (UmN), Bénédicte Sidoli (ARACT Haute-Normandie)



Syndicat Rouen Elbeuf Dieppe



Syndicat Flers Condé Vire

Journée Vie et Santé au Travail à Corneville-sur-Risle (Eure)

L'après-midi a été consacré à des travaux de groupe par syndicat, consistant en un état des lieux de chaque section sur les questions de qualité de vie au travail et de pénibilité.



Syndicats Rouen Elbeuf Dieppe et Eure



Syndicat Orne Est



Syndicats Manche, Pays d'Auge et Caen

Un grand merci à Jean-Pierre et Didier, retraités de l'Eure, qui ont pris en charge la logistique de cette journée studieuse et sympathique. Ce sont les seuls absents des photos car ils en sont aussi les auteurs !

Formation syndicale

Le plan de formation syndicale a été transmis à vos syndicats le 6 décembre 2013.

!!! Prochaine session URGENT !!!

« 1^{ère} formation des militants de la métallurgie »

le 28 et 29 janvier 2014

à Sotteville-les-Rouen

Les syndicats de Rouen Elbeuf Dieppe et de l'Eure ont été sollicités en priorité depuis novembre. Les inscriptions auprès de l'UmN et les demandes de congé auprès de l'employeur sont à faire avant les vacances de Noël.

A vos agendas !

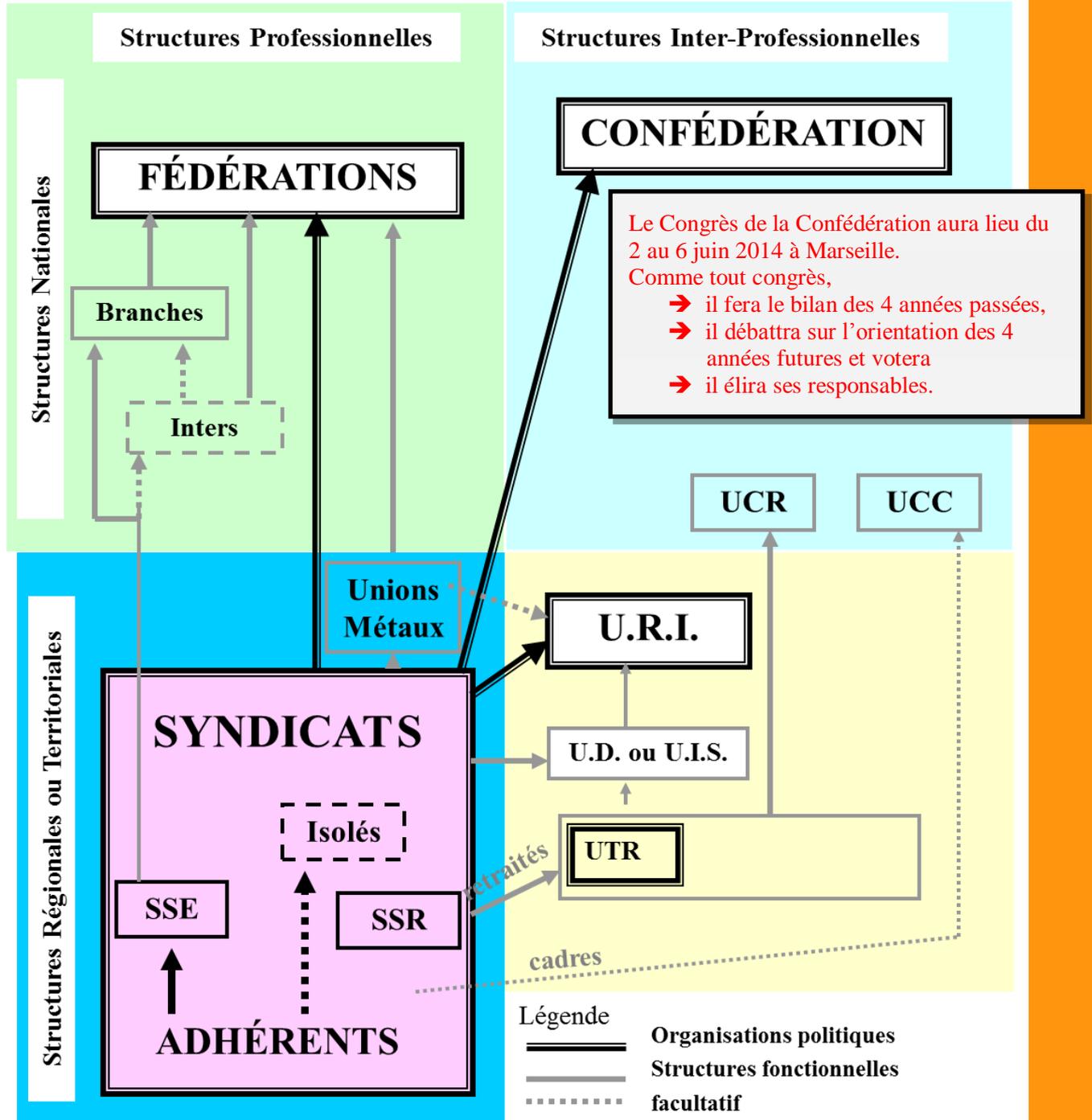
| DATES | COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS) | BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS) | AUTRES RENDEZ-VOUS |
|-------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--|
| 21 JANVIER 2014 | Lisieux | | |
| 6 FEVRIER 2014 | Caen | | |
| 20 FEVRIER 2014 | | | Journée préparatoire au congrès confédéral, lieu à définir |
| 5 MARS 2014 | | | Journée sections de l'automobile, Villers/mer |
| 13 MARS 2014 | | Lieu à définir | |
| 8 AVRIL 2014 | <i>Le Havre</i> | | |
| 27 MAI 2014 | | Villers/mer | |
| 1ER JUILLET 2014 | <i>Dieppe</i> | | |
| 18 SEPTEMBRE 2014 | | | Assemblée Générale de l'UmN, Lieu à définir |
| 15 OCTOBRE 2014 | Caen | | |
| 20 NOVEMBRE 2014 | | Rouen ou Elbeuf | |
| 16 DECEMBRE 2014 | Caen | | |

En rouge, dates modifiées lors du Bureau du 5 décembre 2013.

En bleu, journées ouvertes à un large public de militants de sections. Les participations sont discutées dans chaque syndicat.

L'Outil du Mét@llo : rappel sur l'organisation de la CFDT

Les structures « politiques » et fonctionnelles



Le SYNDICAT est la structure de base pour toutes les décisions de la CFDT. En vue du congrès, participez aux débats préparatoires au sein de votre syndicat !

L'UmN rassemblera les syndicats métaux normands autour du rapport d'orientation confédéral le 20 février 2014.

Tous les militants sont bienvenus.